ANNEXE 3

ENSEIGNANTS DU PREMIER DEGRÉ PUBLIC **DEMANDE DE RÉINTEGRATION APRÈS DISPONIBILITÉ** ANNÉE SCOLAIRE 2021/2022

Imprimé à retourner impérativement à la DDP - DSDEN 46

Cité Chapou - 1 place Jean-Jacques Chapou

CS 40286 46000 Cahors

AVANT LE 05 MARS 2021

DRH Division des Ressources Humaines

> Dossier suivi par Caroline Coupez

> > Téléphone : 05 67 76 55 01

Courriel: drh46-gestind@ac-toulouse.fr

Cité Chapou 46000 CAHORS Nom d'usage :

Nom de famille :

Prénom :

Date de naissance :

Grade:

Professeur-e des Écoles

Instituteur-trice

Adresse personnelle :

Numéro(s) de téléphone :

E-Mail:

sollicite la réintégration dans mes fonctions pour l'année scolaire 2021/2022,

à temps complet

à temps partiel

demande à confirmer par le biais de l'imprimé joint à la circulaire relative au temps partiel 2021/2022

Attention

Les réintégrations après disponibilité sont subordonnées à l'avis médical d'un médecin agréé.

Un certificat médical de moins de trois mois est obligatoire pour la réintégration.

Ainsi il vous appartiendra de fournir votre certificat médical

à la D.S.D.E.N du Lot - DDP

entre le 1er juin et le 15 août 2021.

A , le

Signature de l'intéressé(e) :